

OBJET :

Tarifs des droits de stationnement

Le Maire de Monteux,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** le Code de la Consommation,**Vu** la délibération n° 02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la décision n° AU/31/713/20240415/42 du 15 avril 2024,**Considérant** que des aires de stationnement payant sont en place autour du Lac de Monteux, quartier Beaulieu,**Considérant** que des aires de stationnement payant complémentaires pourront être mises temporairement en service en cas d'urgence, pour des raisons de sécurité, de fluidité du trafic et pour pallier une augmentation exceptionnelle de la fréquentation du site due à des événements particuliers, à condition que cela entraîne une saturation des autres parkings,**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs applicables sur ces aires de stationnement,**Considérant** que la décision susvisée a fixé les tarifs des parkings du quartier du Lac mais que des modifications sont intervenues sur le terrain,**Considérant** qu'il ressort de ces modifications que les caractéristiques des parkings P2, P3 et P4 sont identiques,**DECIDE** de fixer comme suit le tarif des droits de stationnement sur les parkings du Lac de Monteux :**Parking P1**

Temps de stationnement	Montant total à acquitter	Temps de stationnement	Montant total à acquitter
Premier ¼ heure	0,00€	Jusqu'à 2 heures 45 minutes	5,50€
Jusqu'à 30 minutes	1,00€	Jusqu'à 3 heures	6,00€
Jusqu'à 45 minutes	1,50€	Jusqu'à 3 heures 15 minutes	6,50€
Jusqu'à 1 heure	2,00€	Jusqu'à 3 heures 30 minutes	7,00€
Jusqu'à 1 heure 15 minutes	2,50€	Jusqu'à 3 heures 45 minutes	7,50€
Jusqu'à 1 heure 30 minutes	3,00€	Jusqu'à 4 heures	8,00€
Jusqu'à 1 heure 45 minutes	3,50€	A partir de 4 heures quelle que soit la durée : plafonné	8,00€
Jusqu'à 2 heures	4,00€		
Jusqu'à 2 heures 15 minutes	4,50€		
Jusqu'à 2 heures 30 minutes	5,00€	Ticket perdu	8,00€

Parkings P2/P3 / P4

Temps de stationnement	Montant total à acquitter	Temps de stationnement	Montant total à acquitter
Premier ¼ heure	0,00€	Jusqu'à 2 heures 15 minutes	4,50€
Jusqu'à 30 minutes	1,00€	Jusqu'à 2 heures 30 minutes	5,00€
Jusqu'à 45 minutes	1,50€	Jusqu'à 2 heures 45 minutes	5,50€
Jusqu'à 1 heure	2,00€	Jusqu'à 3 heures	6,00€
Jusqu'à 1 heure 15 minutes	2,50€	A partir de 3 heures quelle que soit le durée : plafonné	6,00€
Jusqu'à 1 heure 30 minutes	3,00€		
Jusqu'à 1 heure 45 minutes	3,50€		
Jusqu'à 2 heures	4,00€	Ticket perdu	6,00€

Parkings de délestage : 6,00€ la journée

Cartes d'abonnement :

	Tarif unique
Abonnement mensuel	20,00€
Abonnement annuel	50,00€

PRECISE que ces tarifs sont valables pour tous les types de véhicules dont le gabarit est admis sur les parkings y compris les deux roues motorisées.

PRECISE que le produit de ces droits de stationnement sera encaissé au moyen de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur les parkings du quartier Beaulieu.

PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter de la transmission de la présente transmise au contrôle de légalité et publiée et dès la mise à jour des caisses automatiques effectuées.

Monteux, le 06 mai 2024

Acte Exécutoire

Transmis le : 17.05.2024
Publié le : 17.05.2024

Christian GROS



Maire de MONTEUX